

ARRONDISSEMENT DE  
SENLIS

CANTON DE CHANTILLY

# COMPT E - R E N D U

Registre des Délibérations  
Association Syndicale des Propriétaires  
du LYS-CHANTILLY

## Réunion du Conseil Syndical

### Séance du samedi 17 juin 2017 à 10H00

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Représentés
12	8	4

L'an 2017, le 17 juin à 10H00, Le Conseil Syndical de l'ASLC dûment convoqué le 14 juin 2017 s'est réuni au siège de l'ASLC sous la présidence de Mme CLAUTOUR, Présidente de l'ASLC.

Publiée le : 24/06/2017

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions du décret 2006-504 le : 24/06/2017

Le Tribunal Administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication.

**Présents** : M. Baduel - M. Barbier – Mme Clautour - M. Giroguy  
- M. Jacob – M. Ménager – M. Nadim – Mme Palaniaye

**Pouvoirs** : M. Frantz pouvoir à Mme Clautour - M. Moula pouvoir à M. Nadim - M. Philippe pouvoir à Mme Palaniaye - Mme Tassin pouvoir à M. Baduel

**Suppléants** : M. Morel

**Absents** : -

**Secrétaire de séance** : M. Barbier

**Présidente de séance** : Mme Clautour

## Liste des Délibérations

2017-060)

Sélection de l'Assistant à la Maitrise d'Ouvrage – MAPA Voirie



Le quorum étant atteint, Mme Clautour, Présidente de l'ASLC, ouvre la séance à 10h00.

## Délibérations

---

### Voies Centrales

#### **2017-060) Sélection de l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage – MAPA Voirie**

Rapporteur : M. Nadim

Le Conseil Syndical délibère notamment sur les projets de travaux et leur exécution et sur les marchés qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumis pour approbation.

L'ASLC recherche un assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation du programme de travaux de voirie des 4 prochaines années. Il s'agit d'une assistance pour mettre en concurrence des entreprises de travaux routiers.

Le Collège Travaux considère indispensable que le programme puisse être modifié pour faire face à des priorités qui peuvent changer avec le temps... Une structure de marché de type accord cadre (marché à bons de commandes) est prévue dans la commande publique pour offrir cette souplesse. Aussi l'accord cadre est-il utilisé par de nombreuses collectivités pour leurs travaux.

Quatre bureaux d'études ont présenté leurs références et présenté une offre technique et financière : Cecos, ACP, Area et Geo-Concept. Deux d'entre eux seulement, cumulent une expérience satisfaisante dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage publique et dans celui des techniques de voirie : il s'agit d'ACP et d'Area.

ACP propose, sans reconnaissance préalable des sites de travaux, d'établir le dossier de consultation des entreprises avec un bordereau de prix unitaires dûment rempli à partir de prix d'autres marchés. Les concurrents de l'appel d'offres de travaux devront proposer un rabais uniforme sur ces prix. Naturellement, le classement des offres selon le critère financier s'en trouve facilité. La 1<sup>ère</sup> phase (jusqu'à la passation du marché avec l'entreprise retenue) s'établit à 3300€TTC. Ensuite, pour chaque tranche de travaux, ACP réalise le projet, (1500€TTC pour 2017) prépare la commande (600€TTC) et propose d'assurer la Maîtrise d'œuvre (1500€TTC) préparera le dossier de consultation des entreprises (2675 € TTC préparera le dossier de consultation des entreprises (2675 € TTC A noter que l'ASLC n'avait pas demandé de chiffrer la Maîtrise d'œuvre, qu'elle peut assurer elle-même....

Area prévoit, dans la toute première phase d'étude (2750 € TTC), l'examen technique général de l'ensemble des voiries, où les travaux sont envisagés, l'identification de leurs particularités et la mise au point de commandes-type. Après cette première phase, elle préparera le dossier de consultation des entreprises (2675 € TTC) avec un bordereau de prix unitaires vierge et des estimations de quantités. Les entreprises candidates devront remplir chaque ligne du bordereau des prix. Avec l'analyse des offres (2375 € TTC), le total de l'offre Area s'élève à 7800€TTC. Cette prestation devrait permettre à l'ASLC de passer elle-même les commandes. S'il en est besoin, l'ASLC pourra demander ultérieurement quelques conseils à Area (vacations de 420€TTC la demi-journée), ou à un autre bureau d'études extérieur.

La démarche d'Area, avec son étude technique réalisée en première phase, est plus classique que celle d'ACP. Elle laisse à l'ASLC plus d'autonomie, en ce sens que l'ASLC pourra passer les commandes annuelles sans intervention nouvelle du bureau d'études.

En conclusion, le collège Voirie propose au Conseil Syndical de retenir le prestataire Area.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

**RETIENT** le prestataire AREA.

**AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous documents et à engager la responsabilité de l'ASLC auprès de ce prestataire. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget sur le compte 622 (Rémunérations d'intermédiaires et honoraires)

**Conseil Syndicaux :**  
samedi 1er juillet 2017 à 10H  
samedi 23 septembre 2017 à 10H

**Assemblée des Propriétaires**  
samedi 31 mars 2018 à 14h et 15h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H00.

A Lamorlaye, le samedi 17 juin 2017, sauf erreur ou omission.

Le secrétaire de séance

Le président de séance

M. BARBIER Jean-Michel

Mme CLAUTOUR Anne

